

16/15*) LE MAIRE. - Messieurs, M. Benoit HOARAU, Garde-Champêtre a été accidenté en service le 18 Juin 1961.

Je vous demande de m'autoriser à effectuer le paiement des honoraires médicaux et pharmaceutiques en résultants, savoir:

- au Docteur GLEMOT, Radiologue, 3.500.-
- au Docteur LAMARQUE, Chirurgien, 1.200.-
- à la Pharmacie HOARAU 1.853.-

Le Conseil est unanime à reconnaître que le Garde-Champêtre Benoit HOARAU a été accidenté en service et autorise le Maire à effectuer le paiement des honoraires médicaux et pharmaceutiques ci-dessus mentionnés.

Vu
Lu
Le Maire et par délégation
Secrétaire Général
que: Brette